

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 437

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 4 AC

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Quadrature du Net nous alerte sur la situation : « les plans en la matière au niveau européen ou français permettront demain de confier à n'importe quelle personne munie d'un smartphone la mission de contrôler les allées et venues de la population, la capacité de les retracer dans le temps encore plus finement que ne le permettent les réseaux de télécommunications, de réguler l'accès à certains espaces ou services sans forcément en passer par la police, et ce à un coût extrêmement faible pour l'État puisque nous avons déjà financé l'essentiel de cette infrastructure en achetant nous-mêmes nos smartphones. »

Cet article est une boîte de pandore sociale et sécuritaire dont certains états autoritaires pourraient se vanter. Il ouvre des champs de possibilités infinis à d'autres Etats désirant contrôler leur population et qui n'en ont toujours pas les moyens mais qui, grâce à la France, pourront se payer des technologies d'identité numérique déjà rentabilisées.

Nous ne sommes plus dans un roman dystopique mais dans la réalité. Par cet amendement de suppression de cet article inquiétant, nous souhaitons éviter de créer des outils dont nous ne sommes pas en mesure de prédire les conséquences.

A défaut de revenir sur les lois sécuritaires et les régimes d'exception, soyons prudents et lucides avec nos décisions politiques.